



# COMMUNE DE PLOUMAGOAR

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le douze du mois de mai, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

**Étaient présents** : M. HAMON, MME ANDRÉ, M. ECHEVEST, MME LE COTTON, M. PRIGENT, MME GUILLAUMIN, M. LE SAINT, MME LE MAIRE (à partir de 19 h 00), MM. L'HOSTIS-LE POTIER, GOUZOUGUEN, MME VIART, M. LE HOUERFF, MME LOYER, M. RICHARD, MMES RAULT, COCGUEN, BOTCAZOU, HOAREAU, MME CRENN, MM. SOLO, TANGUY, MME CORBIC, MM. IRAND, MORICE, MMES LE GARFF, TANVEZ (jusqu'à 20 h 05), M. ROBERT.

**Pouvoirs** : M. LARMET à Mme LE MAIRE (à partir de 19 h 00),  
M. OLLIVIER-HENRY à M. PRIGENT.

**Secrétaires de séance** : Mesdames Evelyne VIART et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

---

M. le Maire : « *Avant d'aborder l'ordre du jour, je donne la parole à Josiane Corbic* ».

Mme Corbic : « *Je voudrais revenir un instant sur les dix derniers jours que nous avons vécus en tant que Guingampais. Nous avons pu partager des moments extraordinaires, de près ou de loin :*

- > *au Stade de France ou au Jardin public le 03 mai,*
- > *à la Mairie de Guingamp et au Stade du Roudourou, le lendemain*
- > *lors de la victoire contre Toulouse avec un maintien assuré en ligue 1 samedi dernier*
- > *ou encore devant la télé chez soi ou entre amis.*

*Peu importe le lieu, je crois pouvoir dire que nous avons tous vibré pour notre équipe d'En Avant et vécu des moments intenses. Merci aux sportifs et à toute l'équipe. Nous sommes fiers d'être Guingampais* ».

M. Echevest : « *Je tiens à saluer le petit jeune de Ploumagoar qui a marqué un but au Stade de France* ».

M. Le Maire : « *Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour* ».

# 1 – PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

## ❑ Procès-verbal de la séance du 05 mars 2014

M. le Maire : « *Y-a-t-il des remarques, des modifications à apporter à ce compte-rendu ?* ».

M. Robert : « *En page 30 de ce compte-rendu, un de vos adjoints avait posé une question. Pouvez-vous nous rappeler le problème posé et nous préciser la réponse apportée ?* ».

M. Le Maire : « *Il s'agit d'une volière implantée au lotissement La Lande I. Je ne m'en suis pas encore occupé, je verrais cela la semaine prochaine avec le propriétaire. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 05 mars 2014.

## ❑ Procès-verbal de la séance du 28 mars 2014

M. le Maire : « *Y-a-t-il des remarques, des modifications à apporter à ce compte-rendu ? Non, dans ce cas je vous propose de passer au vote* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014.

## ❑ Procès-verbal de la séance du 07 avril 2014

M. le Maire : « *Y-a-t-il des remarques, des modifications à apporter à ce compte-rendu ?* ».

M. Robert : « *En page 7, il convient d'apporter une correction. Ce n'est pas moi qui propose de passer au vote, mais le Maire. Il convient donc de corriger* ».

M. Morice : « *Au cours du conseil du 07 avril, nous avons pris connaissance de l'arrêté du Maire donnant délégation à quatre conseillers municipaux : Laurence Cocguen, Jean-Claude Gouzouguen, Laurent Larmet et Jean-Jacques Richard. Pouvez-vous nous préciser les missions confiées à ces conseillers municipaux délégués ?* ».

M. Le Maire : « *Ils sont quatre et devront assister l'adjoint, ils n'ont pas de missions particulières. Je rappelle : Laurence Cocguen déléguée aux finances et au personnel avec Jean-Yvon Prigent, Jean-Claude Gouzouguen, délégué à la voirie et à la sécurité routière avec Emmanuel Le Saint, Laurent Larmet à l'environnement et petit patrimoine culturel avec Nathalie Le Maire et Jean-Jacques Richard au patrimoine, avec Damien L'Hostis-Le Potier* ».

Mme Le Garff : « *Je souhaite intervenir sur la répartition des responsabilités et des indemnités. A la question : le montant des indemnités est-il supérieur à celui des années passées, la réponse est oui, 95 000 € en 2013 et 105 000 € inscrits en 2014 soit une augmentation de 10 %* ».

Mme Le Martelot (Directrice des services) : « *Il y a un adjoint en plus, l'enveloppe globale est donc plus élevée. J'ajoute que les crédits inscrits au budget sont une prévision* ».

M. Le Maire : « *Les indemnités sont identiques et chacun reçoit une indemnité pour le travail effectué. Je souhaite faire remarquer que lors du mandat précédent, j'ai diminué d'un tiers mon indemnité de fonction quand je suis devenu Maire ; à ce moment là, personne ne l'a dit. On est élu ou pas* ».

Mme Corbic : « *Les chiffres que nous avons disent le contraire. Si on prend les éléments donnés en page 12 du compte-rendu du 07 avril : 8 781,25 € par mois (total mensuel et réel) multiplié par 12 mois, cela donne un total de 105 375 € pour l'année, alors qu'en 2013, le réalisé au compte administratif fait état de 95 270,21 €, donc il y aura bien une augmentation de plus de 10 %* ».

M. Robert : « *Je voudrais ajouter qu'on constate des cumuls de fonction avec Guingamp Communauté. Notre groupe prévoyait une répartition plus équitable des responsabilités et des indemnités pour un fonctionnement plus collégial* ».

M. Le Maire : « *Le temps du mandat, on pense bien faire et je rappelle que personne ne m'a rien dit quand j'ai pris mes fonctions de Maire et que j'ai diminué mes indemnités d'un tiers* ».

M. Robert : « *Il faut noter que vous cumuliez avec la vice-présidence communautaire. Nous pensons qu'une répartition plus équitable aurait pu être faite* ».

M. Echevest : « *Si la question est pour moi, la réponse est simple : je passe beaucoup de temps et pense mériter les indemnités tant à la Commune qu'à Guingamp Communauté. Je peux te dire, Didier, que je suis loin derrière toi pour les indemnités* ».

M. Robert : « *Nous disons simplement qu'avec un groupe de 23 il est possible de répartir les responsabilités et les indemnités qui vont avec. Avant d'avancer des chiffres, il est préférable de les vérifier* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas d'autres interventions ou remarques, je vous propose de passer au vote* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal modifié de la séance du 07 avril 2014.

---

Arrivée de Mme Le Maire à 19 h 00

---

## 2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

### 2.1 – Commission communication et vie associative

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la communication et de la vie associative, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 16 avril 2014* ».

M. Echevest : « *Ce n'est pas facile de prendre la suite de Jean-Yvon. Au cours de cette réunion, nous avons principalement travaillé sur le prochain bulletin municipal. Il comprendra notamment : les résultats des élections, la journée de la femme, un dossier sur l'école (interviews d'enfants, de parents, d'enseignants, d'anciens élèves), un article sur la route de Kergéré. Une erreur dans le dernier bulletin, à la rubrique "État Civil", sera rectifiée. Nous avons demandé que les articles et photos soient transmis à Sophie pour le 15 mai. Concernant le site Internet, on voudrait équiper certaines salles en wifi* ».

M. Le Maire : « *Y-a-t-il des questions ?* ».

Mme Corbic : « *Des modifications dans la périodicité de parution de la publication municipale sont-elles envisagées ?* ».

M. Echevest : « *On va déjà sortir celui-là. Ensuite, une réflexion sera menée. L'hypothèse d'une publication quatre fois par an est à l'étude. Sophie a demandé un devis* ».

## **2.2 – Commission du personnel**

M. Le Maire : « *Ce point sera exposé, à huis clos, en fin de séance comme à l'accoutumée* ».

## **2.3 – Commission environnement et cadre de vie**

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Madame l'Adjointe en charge de l'environnement et du cadre de vie, afin qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion du 23 avril 2014* ».

Mme N. Le Maire : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés et je vais vous en résumer les grandes lignes. J'ajoute que j'avais invité Emmanuel Le Saint, Adjoint à la voirie, car des sujets concernaient les deux commissions* ».

### **Concours des maisons fleuries 2014**

Mme N. Le Maire : « *La commission a travaillé sur le projet de règlement du concours des maisons fleuries et elle propose d'apporter quelques modifications par rapport au règlement de l'année dernière. Le premier de chaque catégorie pourra être proposé au concours départemental* ».

M. Le Maire : « *Le concours départemental n'aura pas lieu cette année, selon les informations que je viens de recevoir du Pays Touristique* ».

Mme N. Le Maire : « *Nous en tiendrons compte. Il sera précisé que les membres du jury ou leur conjoint n'ont pas le droit de concourir. Nous avons ajouté une nouvelle catégorie : façade avec petit jardin. Vu le beau temps, le jury parcourra la Commune, pour noter les différentes réalisations des personnes inscrites, le vendredi 27 juin prochain. La commission vous propose d'adopter ce règlement modifié* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je vous propose de passer au vote* ».

### **Délibération numéro 2014-043| Concours maisons fleuries – règlement 2014**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de règlement du concours communal des maisons fleuries de la présente année, élaboré par la commission environnement et cadre de vie, lors de sa dernière réunion.

Ce projet de règlement est le suivant :

#### **Article 1** – Objet du concours

Le concours des maisons fleuries est organisé par la Commune de Ploumagoar et est ouvert à toutes les personnes qui sont à l'initiative d'un fleurissement sur le territoire communal. Le fleurissement doit être visible de la voie publique à l'exception des potagers

#### **Article 2** – Modalités de participation

Les inscriptions sont libres et les dates limites d'inscription sont communiquées par voie de presse ou disponibles en mairie. Les bulletins d'inscription sont à déposer en mairie. Si un participant souhaite concourir dans deux catégories différentes, ce point doit être précisé lors de l'inscription. Les gagnants de l'édition précédente sont classés hors concours.

#### **Article 3** – Composition du jury

Le jury est composé d'élus de la commission environnement – cadre de vie - développement durable et de membres extérieurs invités par le groupe de travail (fleuriste, pépiniériste, personnel du service des espaces verts). Les membres du jury ou leur conjoint ne peuvent pas concourir. Les gagnants de l'année précédente de chaque catégorie (maisons fleuries et potager) sont invités à faire partie du jury.

#### Article 4 – Critères de sélection et notation

Afin que tous les éléments soient bien pris en compte, une grille a été élaborée par le groupe de travail afin de réaliser une évaluation la plus objective possible :

- fleurs/diversité/harmonie des couleurs/choix des végétaux
- entretien/ propreté
- créativité/originalité
- respect de l'environnement/développement durable (plantes peu consommatrices d'eau, paillage, produits phytosanitaires...)

Pour la catégorie potager fleuri :

- diversité/associations de légumes et fleurs
- entretien/propreté
- créativité/originalité
- respect de l'environnement/développement durable (paillage/absence d'utilisation de produits phytosanitaires, compostage...)

#### Article 5 - Catégories

Il sera distingué cinq catégories :

- Maisons avec jardin fleuri visible de la rue
- Façades seules fleuries visibles de la rue (balcon, terrasse, mur, fenêtre)
- Façades avec petit jardin n'excédant pas 2 m de large
- Établissements publics, hôtels, restaurants et commerces fleuris visibles de la rue
- Potagers fleuris visibles ou non de la rue

#### Article 6 – Photos

Le jury se réserve également le droit de photographier les différents jardins et potagers pour une exploitation éventuelle de ces clichés (bulletin municipal, diaporama, site Internet de la commune...). Les organisateurs du concours se réservent le droit de conserver les photos prises et de les utiliser sans droit pour des éditions, le site Internet, des réunions, des animations...

#### Article 7 – Remise des prix

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise officielle des récompenses. Durant cette cérémonie, le classement des trois premiers sera annoncé. La liste des participants sera donnée dans l'ordre alphabétique. La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et pourra être mise dans la presse locale.

#### Article 8 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par les organisateurs du concours et du jury. Le présent règlement pourra être modifié ultérieurement.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le règlement du concours communal des maisons fleuries, pour l'année 2014.

#### **Fleurissement rue Parc Rouzès**

Mme N. Le Maire : « *Il a fallu parer au plus pressé et passer la commande avant les vacances du responsable "espaces verts". Un mélange fleuri, ton pastel, facile d'entretien, a été choisi* ».

### **Fleurissement en face du foyer Roger Legrand**

Mme N. Le Maire : « *Il s'agira d'un mélange "salsa" qui aura une hauteur d'environ 80 cm. Pour le reste des plates-bandes, rien ne peut encore être réalisé tant que la terre n'est pas stabilisée* ».

### **Parcours santé senior**

Mme N. Le Maire : « *Un parcours santé senior pourrait être réalisé soit en face de la salle Hent Per, soit en haut du bois de Kergré. Ce dossier sera revu lors de la prochaine réunion (le 28 mai) et les membres de la commission se déplaceront à Pabu pour voir un parcours similaire* ».

### **Roto-cureuse**

Mme N. Le Maire : « *Emmanuel a évoqué l'achat d'une roto-cureuse pour le nettoyage des fossés, pour un coût estimé entre 5 et 7 000 €uros ; sachant que cette machine pourrait être achetée de façon mutualisée. Emmanuel, tu peux nous en dire plus* ».

M. Le Saint : « *Non, c'est un matériel peu connu aujourd'hui, mais qui pourrait être intéressant. Dès que j'aurai plus d'informations, on en reparlera en commission* ».

### **Propreté de la voirie**

Mme N. Le Maire : « *Nous avons évoqué le problème des crottes de chiens sur les trottoirs et lieux publics. La commission propose de faire l'acquisition de deux distributeurs de sachets, dans un premier temps, puis d'autres suivant l'efficacité du dispositif. Ces appareils, dont le coût à l'unité est de 300 €, seraient installés vers le stade de football et le quartier du Petit-Paris* ».

Accord du Conseil Municipal pour l'acquisition de deux distributeurs.

### **Lavoir de Saint-Hernin**

Mme N. Le Maire : « *Un riverain du lavoir de Saint-Hernin se plaint des incivilités des jeunes qui se retrouvent à cet endroit et qui jettent des débris dans le lavoir. Avec Laurent Larmet, nous sommes allés voir sur place. La commission propose de demander aux services techniques de vider et nettoyer le lavoir de temps en temps et, peut-être, retirer le bardage pour plus de visibilité des jeunes* ».

M. Robert : « *Nous allons voter oui pour enlever le bardage de ce lavoir. Nous avons eu beaucoup de remarques, durant la campagne, concernant la sécurité des lavoirs. Quelles sont les obligations des collectivités et leurs responsabilités en cas d'accident ? Des assistantes maternelles et des parents ont posé la question* ».

M. Le Maire : « *Les lavoirs existent et on ne peut pas tout sécuriser. La surveillance des enfants, dont elles ont la garde, reste de la responsabilité des assistantes maternelles* ».

M. Prigent : « *C'est plutôt la responsabilité des assistantes maternelles et des parents. On peut mettre un écriteau sur chaque lavoir pour désengager la responsabilité de la Commune. On avait demandé à sécuriser le bassin du bois de Kergré. On s'est couvert par la pose d'un panneau. On peut en mettre ailleurs* ».

M. Irand : « *L'eau des fontaines est-elle potable ?* ».

M. Prigent : « *Non, il faudrait mettre aussi des panneaux* ».

M. Robert : « *Oui, ce serait bien de poser des panneaux d'information* ».

Accord du Conseil Municipal pour faire retirer le bardage du lavoir de Saint-Hernin.

## **Cimetière**

Mme N. Le Maire : « *Laurent Larmet, Conseiller municipal délégué, sera plus particulièrement en charge du cimetière communal* ».

## **2.4 – Commission culturelle**

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Madame l'Adjointe en charge des affaires culturelles, afin qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2014* ».

Mme Guillaumin : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés et je vais vous en résumer les grandes lignes* ».

## **Animations par la Médiathèque**

Mme Guillaumin : « *Les animations organisées par la Médiathèque sont à destination des écoles de la Commune. La commission propose que, sur la saison culturelle, une ou deux animations soient mise en place pour tout public . Elle propose également que la Médiathèque réalise des animations en lien avec une exposition programmée par le service culturel* ».

M. Robert : « *Suite à la mise en place d'une filière bilingue sur notre Commune, il serait intéressant de constituer un fond de livres en breton à la Médiathèque. Y a-t-il déjà des livres en breton à la Médiathèque* ».

Mme Guillaumin : « *Il y en a déjà ; mais, s'il y a une demande, nous ferons les achats nécessaires* ».

M. Robert : « *J'ai lu, dans le journal, que tu serais en charge de la culture à la communauté de communes. En 2010, au moment du partage de compétences avec nos voisins, c'était un non catégorique de votre part concernant la culture. Ton point de vue a-t-il évolué concernant la mutualisation de la culture ?* ».

Mme Guillaumin : « *Pour l'instant rien n'est fait, il y aura un vote en conseil communautaire mercredi prochain. Je suis pour une certaine forme de mutualisation, mais pas dans n'importe quelles conditions* ».

M. Robert : « *Nous souhaitons donc réaffirmer aujourd'hui notre attachement à la diffusion culturelle et à son partage. Nous demandons que "l'animation-programmation" puisse s'organiser à l'échelle de l'intercommunalité, aussi pour que les contribuables de Ploumagoar ne soient plus les seuls à assumer les charges de fonctionnement et d'investissement du site de Kergré* ».

Mme Guillaumin : « *A Ploumagoar, tout est mis gratuitement à la disposition de la population. De plus, nous proposons aux communes de moins de 2 500 habitants nos expositions. Nous sommes pour le partage culturel, mais à certaines conditions. Ce n'était pas possible il y a quatre ou cinq ans. Aujourd'hui, les choses vont évoluer* ».

M. Robert : « *D'où l'intérêt de partager la culture , comme je viens de le dire. Cela permet, entre autres, la mutualisation des coûts et l'itinérance des œuvres* ».

Mme Guillaumin : « *Faire des mutualisations je suis d'accord, mais aussi mettre des projets en place* ».

M. Prigent : « *On peut envisager une mutualisation en matière culturelle, mais dans un cadre bien précis. Attention, le budget culturel de la Ville de Guingamp est bien supérieur à celui de Ploumagoar, avec une mutualisation totale la contribution de Ploumagoar serait à la hausse* ».

### Événement du bois de Kergré

Mme Guillaumin : « *Il y aura plusieurs temps forts : en premier, l'animation LPO le 31 mai, puis la balade inaugurale le 06 juin, les musicales de Kergré le vendredi 20 juin avec notamment le groupe Outside duo et la chorale poétique le 27 juin* ».

### Programmation 2014 / 2015

Mme Guillaumin : « *La commission a commencé sa réflexion sur la programmation 2014/2015 et l'appel à projet a été lancé. Pour le bois de Kergré, la commission souhaite développer un événement autour de la sensibilisation au handicap* ».

### Informations diverses

Mme Guillaumin : « *Un élève du collège Diwan de Plésidy demande à faire un stage d'observation à la Médiathèque du 10 au 13 juin prochain. La commission donne un avis favorable. Enfin, une commission consultative comprenant des enfants, des enseignants des trois écoles, la maison de l'enfance, l'APAJH, le CLAP (photos, peinture, sculptures) pourrait se réunir une fois par trimestre. Dernier point, la permanence des élus pour l'exposition actuelle est à préciser*».

## **2.5 – Commission du patrimoine**

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge du patrimoine communal, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 30 avril 2014* ».

M. L'Hostis-Le Potier : « *Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés et je vais vous en résumer les grandes lignes* ».

### Centre de loisirs – ligne adsl

M. L'Hostis-Le Potier : « *La directrice du centre de loisirs demande l'installation d'une ligne téléphonique et internet Adsl, dans les locaux occupés maintenant par le centre. Un devis a été demandé à Orange, il s'élève à 2 420 € TTC. Je précise que le wifi est interdit dans les écoles et les centres de loisirs. La commission a émis un avis favorable* ».

Accord du Conseil Municipal pour l'installation de la ligne.

### Maison jeunesse et sports – avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. L'Hostis-Le Potier : « *La commission a pris connaissance de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de Colas-Durand, pour prendre en compte le changement du taux de TVA, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui passe de 19,60 % à 20 %. Le montant TTC augmente de 143,78 €. La commission a émis un avis favorable* ».

M. Robert : « *Je rappelle la demande de notre groupe de différer ou de redimensionner ce projet, car il y a des urgences et des priorités. J'ai une question pour Yannick : des actions en direction des jeunes seront-elles assurées par Guingamp Communauté ? Y aura -t-il plusieurs créneaux en journée, dans la semaine, ... ?* ».

M. Echevest : « *Guingamp Communauté tiendra ses engagements quant aux actions d'animation pour les jeunes de la Commune. Seulement, c'est compliqué avec vous parce qu'il faut faire des choses mais ne pas dépenser, moi je ne sais pas faire. Je suis très content que Ploumagoar ait une maison de la jeunesse et des sports. Toutes les communes mettent à la disposition du service jeunesse communautaire des locaux, afin qu'il assure des animations. Les créneaux horaires seront à voir et à ajuster. Il y aura des activités diverses comme ailleurs. Tu veux différer la construction et tu poses des questions sur l'animation mais sans dépenses. Il n'y en aura pas tout le temps. Je ne peux pas prendre des animateurs à Plouisy pour les mettre à Ploumagoar* ».



M. L'Hostis-Le Potier : « Nous avons présenté une première esquisse à la commission. Le cabinet d'architectes Colas-Durand a proposé un autre emplacement (près du terrain de tennis). La commission a émis un avis favorable sur cet emplacement à condition que l'enveloppe financière prévue soit respectée. Il n'y aura pas de présentation de l'esquisse ce soir, il faut aller plus loin dans la réflexion. L'esquisse sera présentée à un prochain Conseil Municipal. Une concertation aura lieu prochainement avec les associations ».

Mme Corbic : « Il n'y a pas eu de vote en commission, je n'ai donc pas voté. Je constate que vous proposez aujourd'hui d'informer tous les membres du Conseil Municipal alors qu'en commission, il était seulement question d'informer les associations. Je me suis exprimée en commission à ce sujet. J'ai demandé que tous les élus aient la même information car c'est très désagréable d'avoir des questions sur un projet et de ne pas être informé, merci d'avoir pris en compte ma remarque ».

M. L'Hostis-Le Potier : « Nous sommes au stade de l'esquisse. Il s'agit d'une base de travail qui n'est pas définitive ».

M. Robert : « Vous êtes vingt-trois, donc vous pouvez faire ce que vous décidez. La compétence "jeunesse" est à Guingamp Communauté. On ne fait pas un projet sans savoir comment on va l'animer ».

M. Le Maire : « Il y a eu une demande et ce sera une maison des jeunes et des sports qui pourra accueillir les jeunes. On a été élu et c'est clair qu'on va la faire. Yannick s'emporte un peu, mais il a raison ».

M. Prigent : « Aujourd'hui, c'est la suite logique de l'histoire. Il y a une demande et nous apportons des réponses à des besoins du service jeunesse ».

M. Le Maire : « Aujourd'hui les besoins des jeunes évoluent tellement. Je prends le cas de Pabu : la Commune a mis à disposition du service jeunesse communautaire un magnifique bâtiment, une demeure bourgeoise derrière la Mairie, malheureusement, le local est peu fréquenté ».

M. Robert : « Il n'y a pratiquement jamais personne ».

M. Echevest : « C'est aussi un problème d'emplacement ».

M. Le Maire : « Aujourd'hui les jeunes restent devant leurs jeux, tablette, ordinateur. Il faudra proposer des actions qui soient en cohésion avec ce qu'ils demandent ».

M. Robert : « Durant la campagne, les gens nous ont dit que les jeunes avaient besoin d'un endroit pour se retrouver. Par contre, on ne peut ignorer les chantiers communaux prioritaires (salle omnisports, école de Croix-Prigent, ...). La construction de la maison des jeunes, on l'a dit au moment du budget, vient dégrader les finances de la collectivité, cela ne doit pas contrarier les travaux de l'école de Croix Prigent, ni la réhabilitation de la salle omnisports ».

M. Le Maire : « J'espère que vous ne revenez pas sur les propositions de notre dernière campagne. On continuera de travailler dans cet esprit-là. On a bien démontré que la maison de la jeunesse et des sports est nécessaire et ne servira pas uniquement "à la 3<sup>ème</sup> mi-temps". Elle servira à bien d'autres associations. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ».

### Délibération numéro 2014-044| Maison jeunesse et sports – avenant marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 10 février 2014, il avait confié au Cabinet CDA COLAS-DURAND la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de la jeunesse et des sports.

Il précise que le contrat initial avait été passé sur la base d'un taux normal de TVA à 19,60 %. Ce taux a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il est maintenant de 20 %. Aussi, pour prendre en considération le changement de taux de TVA applicable au marché, dans un souci de clarté budgétaire et de contrôle aisé des situations d'honoraires, il est proposé la passation d'un avenant numéro 1 au marché.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu les pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement, [le groupe de la minorité votant contre (à savoir : Mmes CORBIC, LE GARFF, TANVEZ, MM. IRAND, MORICE, ROBERT)] :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation d'un avenant numéro 1 au marché du Cabinet CDA COLAS-DURAND, pour fixer le nouveau montant TTC du marché avec le taux normal de TVA applicable, comme suit :

- mission de base : 31 764,21 €uros
- mission optionnelle OPC : 4 180,60 €uros

Montant H. T.	: 35 944,81 €uros
TVA (20,00 %)	: 7 188,96 €uros

Montant TTC	: <u>43 133,77 €uros</u>
-------------	--------------------------

- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci et plus généralement à faire le nécessaire.

### École de Croix-Prigent – projet de salle de motricité

M. L'Hostis-Le Potier : « Suite à la demande du directeur de l'école, quant à la création d'une salle de motricité, la commission a émis un avis favorable pour une étude de projet. Deux solutions sont envisagées :

- \* 1° - modification du préau actuel en salle de motricité en tenant compte des normes dites RT 2012 et des diagnostics de performances, thermique, énergétique, accessibilité aux handicapés et de la pertinence d'avoir un préau dans l'école

- \* 2° - mettre en place un module préfabriqué spécifiquement dédié en salle de motricité.

Nous avons rencontré deux fois le Directeur qui nous a expliqué ses demandes et ses besoins. Il préfère attendre et avoir un projet cohérent. Avant toute décision, il nous faut attendre les résultats des études pour connaître le coût du projet ».

M. Robert : « Cela va au-delà de la demande du Directeur. Une salle de motricité en maternelle est une prescription de l'Éducation Nationale, donc une obligation pour les communes ».

Accord du Conseil Municipal pour la réalisation d'une étude.

### **École maternelle**

M. L'Hostis-Le Potier : « *L'école maternelle est en cours de finition puisque le bardage extérieur est quasiment fini, la pose des barrières sera terminée pour demain ou après-demain. L'éclairage de la clôture est fini. La levée des réserves devrait intervenir d'ici à la fin de semaine ou la semaine prochaine* ».

M. Robert : « *Peut-on savoir où nous en sommes par rapport aux pénalités de retard évoquées pour certaines entreprises ? L'architecte a-t-il répondu ?* ».

M. Le Maire : « *Nous n'avons pas de réponse* ».

Mme Corbic : « *Il était prévu de rencontrer les entreprises afin de voir si elles ont des raisons et des arguments à faire valoir par rapport aux retards sur le chantier. Ont-elles été vues ?* ».

M. Le Maire : « *Oui, une d'entre elles – Climatech – et elle a des arguments* ».

### **Chaufferie bois**

M. L'Hostis-Le Potier : « *La chaufferie avance bien. L'absence des régulateurs, qui sont maintenant en place, a provoqué une consommation excessive de plaquettes sur les premiers mois d'utilisation. Le rapport du cabinet de contrôle est positif, nous pourrions donc prendre un arrêté d'ouverture définitif. La télégestion fonctionne bien. Il reste la formation du personnel technique pour l'entretien de la chaufferie, formation comprise dans le marché de l'entreprise. Elle aura lieu le mardi 20 mai. Il y avait quelques soucis sur les capteurs d'énergie, l'entreprise Climatech y travaillait aujourd'hui pour y remédier* ».

Mme Corbic : « *La chaufferie fonctionnera-t-elle toute l'année ? Le coût de production d'eau chaude l'été (en période de non chauffage) par la chaudière bois est-il intéressant par rapport à la production par une autre énergie ?* »

M. Le Guenic (responsable technique) : « *oui, c'est plus économique d'après les spécialistes* »

### **Chaufferie bois – plaquettes bois**

M. L'Hostis-Le Potier : « *Une consultation doit être faite pour la fourniture des plaquettes de la chaufferie. La consultation va être lancée prochainement et un marché public sera passé à l'issue* ».

M. Le Maire : « *Nous produirons 50 % de nos besoins en plaquettes bois* ».

M. L'Hostis-Le Potier : « *C'est la condition pour percevoir les subventions du Conseil Général des Côtes d'Armor et de l'association AILE* ».

### **Salle omnisports**

M. L'Hostis-Le Potier : « *Des membres de l'association du tennis de table ont demandé à Monsieur le Maire d'avoir un éclairage adapté pour les entraînements et les compétitions. L'éclairage de six courts est nécessaire. Nous avons un devis de 22 000 € que nous n'avons pas retrouvé. Nous proposons de faire une étude sur l'éclairage pour le tennis de table, l'isolation thermique de la salle pour un lot n° 1 et la remise aux normes électriques du bâtiment technique pour un lot n° 2* ».

M. Robert : « *C'est une étude qui portera sur l'éclairage, les aspects thermique (isolation et chauffage) et phonique de la salle ?* »

M. Le Maire : « *Attention, la question phonique ne fera pas partie de l'étude envisagée* ».

M. Robert : « *Je repose ma question : l'étude porte sur l'éclairage, le thermique (isolation et chauffage) et phonique de la salle omnisports ?* ».

M. Le Maire : « *Non pas le phonique. L'étude va porter sur l'éclairage, le chauffage et l'isolation pour la salle omnisports ainsi qu'une mise aux normes électriques du bâtiment technique* ».

Mme Corbic : « *On se répète, mais pour nous, la salle omnisports et les écoles sont des priorités. Nous devons privilégier la salle de motricité à Croix-Prigent et la rénovation de la salle omnisports qui est occupée en permanence par les associations et les enfants des écoles. Il faut savoir que les enfants n'y vont pas l'hiver quand il fait trop froid. Nous devons donc faire des efforts particuliers sur ces deux projets qui sont vraiment urgents et attendre d'avoir plus d'éléments sur ces projets pour engager le projet de la maison de la jeunesse et des sports* ».

Accord du Conseil Municipal pour la réalisation d'une étude.

#### **Salle de fêtes**

M. L'Hostis-Le Potier : « *La salle des fêtes est encore en travaux. Lors des travaux d'étanchéité sur la toiture, l'entreprise SEO a cassé six plaques translucides. Nous demandons que l'entreprise les répare. Une information : la commission de sécurité passe demain dans la salle. Il y aura ensuite une réception définitive des travaux* ».

#### **Travaux en régie**

M. L'Hostis-Le Potier : « *En ce qui concerne les travaux en régie, en tant que nouvel adjoint en charge du patrimoine, j'ai fait le tour dans les bâtiments pour voir les travaux qui étaient à prévoir. La commission a pris connaissance de cette liste que j'ai transmise au responsable des services techniques. Il y avait quelques petits travaux restés en attente. Nous avons des plaintes pour des glissades, voire des chutes, par temps de pluie, à cause du revêtement de l'escalier devant la Médiathèque. Nous allons rechercher un revêtement anti-dérapant pour y remédier* ».

#### **Divers**

Mme Corbic : « *En commission, j'étais intervenue concernant le local technique qui nécessite des travaux urgents. L'électricité va être vu en même temps que la salle omnisports, qu'en est-il des problèmes d'étanchéité de la toiture* ».

M. L'Hostis-Le Potier : « *Les travaux sont prévus et vont être faits rapidement* ».

#### **G.R.D.F. - convention hébergement équipements de télé-relevé**

M. L'Hostis-Le Potier : « *GRDF propose à plusieurs communes une convention pour l'hébergement et l'équipement de télé-relevé en hauteur. Pour Ploumagoar, deux bâtiments sont proposés : l'église et la salle d'exposition. Ces équipements sont nécessaires du fait de la mise en place de compteurs communicants chez les particuliers. C'est une proposition, il n'est pas sûr que la Commune soit retenue. La commission a émis un avis favorable* ».

#### **Délibération numéro 2014-045| G.R.D.F. ■ Convention de partenariat compteurs communicants**

Monsieur le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de G.R.D.F. ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet "Compteurs Communicants Gaz" de G.R.D.F. a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux Ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de G.R.D.F. baptisés "GAZPAR" (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la Commune.

La Commune soutient la démarche de G.R.D.F. en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

#### **S.D.E. 22 – Adhésion au groupement de commandes d'énergies**

M. L'Hostis-Le Potier : « *Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor propose aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies. La commission propose que la Commune adhère à ce groupement* ».

#### **Délibération numéro 2014-046| S.D.E. 22 - Adhésion au groupement de commandes d'énergies**

- ✓ Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe,

La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (S.D.E. 22).

Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du S. D. E. 22, coordonnateur du groupement.

Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par six membres désignés par l'AMF 22.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Ploumagoar.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu les pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération ;
- ⊗ **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- ⊗ **AUTORISE** le représentant coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Ploumagoar.

#### **Charpente de l'église**

M. L'Hostis-Le Potier : « *Lors du Conseil Municipal du 05 mars dernier, il était indiqué que la charpente de l'église était défectueuse. Aussi, je me suis déplacé avec Jean-Jacques Richard, menuisier de métier, délégué au patrimoine et Laurent Larmet, délégué à l'environnement. Nous avons inspecté la charpente sur toute sa longueur et nous n'avons détecté aucune anomalie sur celle-ci. Je suis preneur de toutes informations sur l'endroit précis où il y aurait le moindre risque* ».

#### **Salle Hent Per**

M. L'Hostis-Le Potier : « *Nous avons demandé un devis à l'entreprise Am Elec car il est nécessaire de changer un disjoncteur différentiel dans cette salle. Le devis est de 413,29 € TTC et la commission a émis un avis favorable* ».

Accord du Conseil Municipal.

## **2.6 – Commission des finances**

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge des finances communales, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 05 mai 2014* ».

#### **Décision modificative numéro 2 du Budget communal**

M. Prigent : « *Je vais laisser la parole à Catherine qui va vous donner le détail de cette décision modificative* ».

Mme Le Martelot (Directrice des services) : « *Il s'agit de régulariser, à la demande du receveur de la Commune, les différents montants des dotations et compensations de taxes perçues par la Commune. Cette décision modificative, s'équilibre en dépenses et en recettes à - 5 753 €* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote* ».

### **Délibération numéro 2014-047| Décision modificative n° 2 du budget communal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter des correctifs au Budget communal de la présente année, en section de fonctionnement, par le biais d'une Décision Modificative n° 2, comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **⊗ DÉPENSES**

022 – Dépenses imprévues : - 5 753,00 €uros

##### **⊗ RECETTES**

7411 – D.G.F. : - 19 330,00 €uros

74121 – Dotation de solidarité rurale : + 20 513,00 €uros

74127 – Dotation nationale de péréquation : - 2 629,00 €uros

74833 – Compensation TP / CFE : - 3 049,00 €uros

74834 – Compensation taxe foncière : - 3 612,00 €uros

74835 – compensation taxe habitation : + 2 354,00 €uros

Après avoir entendu l'exposé sur cette Décision Modificative numéro 2 du Budget communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement, [le groupe de la minorité ne prenant pas part au vote (à savoir : Mmes CORBIC, LE GARFF, TANVEZ, MM. IRAND, MORICE, ROBERT)], adopte ladite décision modificative comme exposée ci-avant.

##### **📁 Subventions 2014 [additif]**

M. Prigent : « *Vous avez devant vous le tableau analytique des différentes demandes de subventions étudiées par la commission des finances. Avez-vous des remarques, des questions ? Non, dans ce cas je vous propose de passer au vote* ».

### **Délibération numéro 2014-048| Subventions 2014 [additif]**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante les subventions susceptibles d'être accordées.

#### **FONCTION 0 : Services Généraux des Administrations publiques locales**

##### **01 – Opérations non ventilables**

Anciens combattants de Ploumagoar 273,00 €

#### **FONCTION 2 : Enseignement et formation**

##### **212 – Enseignement primaire**

École de Saint-Briac (Bourbriac) pas de subvention

##### **22 – Enseignement second degré**

Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère (Quimper) (un apprenti) 15,00 €

### **FONCTION 3 : Culture**

#### **30 – Services communs**

Association Ploumadouro (jumelage) 3 000,00 €  
(2 000 € pour le fonctionnement + 1 000 € pour la venue des portugais et non le local)

#### **33 – Action culturelle**

Association Mignoned ar Vro (Senven-Léhart) en attente d'infos

### **FONCTION 4 : Sports et jeunesse**

#### **411 – Sports**

Entente tennis club Saint-Agathon / Pabu (22 adhérents) 261,80 €

### **FONCTION 5 : Interventions sociales et Santé**

#### **51 : SANTÉ**

#### **510 – Services communs**

Association laryngectomisés et mutilés de la voix Bretagne 28,00 €

#### **52 : INTERVENTIONS SOCIALES**

#### **523 – Actions en faveur des personnes en difficultés**

Secours Populaire Français - Comité de Guingamp 209,00 €

Après avoir pris connaissance des propositions de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ADOPTE** les subventions exposées ci-avant ;
- ⊗ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'année 2014.

### **RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS**

#### **FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX DES**

##### **ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES**

**273,00 Euros**

\* 01 : Opérations non ventilables : 273,00 Euros

#### **FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

**15,00 Euros**

\* 212 : Enseignement primaire : 0,00 Euro

\* 22 : Enseignement second degré : 15,00 Euros

#### **FONCTION 3 : CULTURE**

**3 000,00 Euros**

\* 30 : Services communs : 3 000,00 Euros

\* 33 : Action culturelle : 0,00 Euro

#### **FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE**

**261,80 Euros**

\* 411 : Sports : 261,80 Euros

#### **FONCTION 5 : INTERVENTIONS SOCIALES & SANTÉ**

**237,00 Euros**

#### **51 : SANTÉ**

\* 510 : Services communs : 28,00 Euros



## 52 : INTERVENTIONS SOCIALES

\* 523 : Actions en faveur des  
personnes en difficultés : 209,00 €uros

TOTAL : 3 786,80 €uros

### Concours du receveur municipal – attribution d'une indemnité

M. Le Maire : « Comme vous le savez, il est d'usage que le receveur municipal reçoive de toutes les communes une "indemnité de conseil" s'il assure à la collectivité des prestations de conseils et une assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Certaines communes commencent à se poser des questions quant au versement de cette indemnité, ce n'est pas une obligation. Je souhaiterais qu'on attende un peu, pour savoir si on est unanime au sein du territoire communautaire, c'est une somme pour la collectivité, au moment où on parle d'un resserrement des budgets. Une commune aurait voté non. Je propose d'attendre avant de se prononcer. Certaines communes, d'une taille différente de la nôtre, ont recours à ses services plus que nous. Il faut se poser la question si l'indemnité est justifiée ou pas. Le montant annuel est d'environ 600 à 700 € pour Ploumagoar ».

M. Echevest : « C'est une décision qui s'applique durant tout le mandat ».

M. Prigent : « Pour ma part, je tiens à signaler l'excellent travail, en matière budgétaire, de Catherine et c'est sincère de ma part ».

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement – tarifs été 2014

M. Prigent : « La commission propose d'appliquer les mêmes tarifs pour cet été que ceux appliqués en 2013. Sachant qu'à la rentrée 2014, nous mettrons en place des tarifs dégressifs pour avoir les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales ».

M. Robert : « Au niveau de l'accueil de loisirs, la commission a été informée de la décision de la CAF d'obliger les collectivités à instaurer des tarifs dégressifs, ce qui nous satisfait totalement ».

Mme André : « Nous avons cette obligation à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Je dois rencontrer prochainement une personne de la CAF à ce sujet ».

M. Prigent : « La dégressivité a attendu jusque là, elle peut attendre encore un peu ».

M. Robert : « C'est un premier pas, en attendant de voir pour les autres tarifs (cantine, garderie) ».

M. Prigent : « La commission a décidé de reporter cette question à la rentrée. On verra mais, en parallèle, on va étudier l'informatisation de la gestion des repas et des inscriptions à l'accueil de loisirs. Je vous propose de voter les tarifs ».

### Délibération numéro 2014-049| A.L.S.H. ▪ Tarifs de participation de familles – été 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement, pour l'été 2014 (période du 07 juillet au 29 août 2014), comme suit :

- > 10,00 €uros le prix de journée avec le repas ;
- > 09,00 €uros le prix de journée avec le repas, à partir du 2<sup>ème</sup> enfant ;
- > 15,00 €uros le prix de journée pour les enfants partant en camping ou en sorties extérieures (hormis les sorties piscine et plage).

Il propose également, comme les années précédentes, dans le but de responsabiliser les parents, de demander aux familles une "caution" égale à un forfait d'une semaine (cinq journées à 10 €, soit 50 €uros), au moment de l'inscription.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement, pour l'été 2014 (période du 07 juillet au 29 août 2014), comme exposé ci-avant ;
- ⊗ **DÉCIDE** de fixer le montant de la caution demandée aux familles au moment de l'inscription, comme exposé ci-avant.

#### 📁 Accueil de Loisirs Sans Hébergement – conventions avec d'autres communes

M. Prigent : « *La commission propose de reconduire, pour 2014, les conventions avec les communes de Grâce, Pabu, Plouisy et Saint-Agathon, dont les enfants sont accueillis au centre de loisirs* »

#### Délibération numéro 2014-050| A.L.S.H. ▪ convention avec d'autres communes – année 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accueil de loisirs sans hébergement de la Commune de Ploumagoar fonctionne durant l'année 2014 : les mercredis, les petites vacances et l'été.

Il ajoute que, comme l'an passé, il sera proposé aux Communes de Grâce, Pabu, Plouisy et Saint-Agathon, dont les enfants seraient accueillis par la Commune de Ploumagoar, pendant les périodes de fonctionnement, de verser une participation par journée et par enfant d'un montant de **15,00 €uros**, en complément de la tarification en vigueur demandée aux familles.

Les dispositions retenues seront formalisées au travers d'une ou des convention(s), prenant effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour se terminer le 31 décembre 2014, entre la Commune de Ploumagoar organisatrice de l'accueil des enfants et les communes citées ci-avant.

Un titre de recettes sera établi à la fin de chaque période précitées auprès de chaque collectivité qui aura accepté, par délibération, la ou les convention(s) proposée(s) ; titre qui sera accompagné d'une liste des enfants par commune de résidence.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la ou les convention(s) à passer avec les communes concernées et à autoriser le Maire à signer la ou les convention(s) à intervenir.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **SE PRONONCE** favorablement sur la passation de conventions avec les Communes de Grâce, Pabu, Plouisy et Saint-Agathon, si elles en acceptent les conditions ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à les signer et plus généralement à faire le nécessaire pour leur exécution.

---

Départ de Mme Tanvez à 20 h 05

#### 📁 Réforme des rythmes scolaires – convention de mise à disposition d'un agent de la Commune

M. Prigent : « *Concernant ce point, je vais laisser la parole à Françoise en charge de ce dossier* »

Mme André : « C'est la Directrice de l'accueil de loisirs de la Commune qui a été mise à la disposition des cinq communes qui travaillent en commun sur le projet de réforme de rythmes scolaires. La participation de chaque collectivité sera de 1/5ème de la rémunération de l'agent et des frais. Le contrat se termine le 16 mai, à voir si reconduction ou pas. On a commencé à travailler sur le projet et Magguy nous aide. Elle a contacté toutes les associations sur les communes. Nous avons une nouvelle réunion jeudi prochain pour faire le point. Ensuite, une réunion avec les parents, les enseignants et les élus de la commission scolaire sera organisée ».

M. Robert : « Il s'agit d'une mesure rétroactive ».

Mme André : « Oui, il faut autoriser le Maire à signer la convention ».

M. Prigent : « On peut avoir des avis différents les uns et les autres sur les intérêts de cette réforme. Un débat pourrait avoir lieu en Conseil Municipal ».

### **Délibération numéro 2014-051| Réforme des rythmes scolaires ▪ convention mise à disposition**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Communes de Grâce, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon ont décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Dès lors, pour poursuivre la réflexion engagée, il est proposé la mise à disposition d'un agent de la Commune (à temps non complet actuellement), sur les bases suivantes :

- contractuel titulaire d'un BAFD
- du 15 avril au 13 juin 2014
- employeur : Commune de Ploumagoar
- participation des communes : 1/5ème de sa rémunération et des frais.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le principe de cette mise à disposition, sur la base de la convention jointe et qui sera annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent communal, selon les conditions exposées ci-avant ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer la convention telle que présentée ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à reconduire la convention, si nécessaire, et plus généralement à faire le nécessaire pour son exécution.

## **2.7 – Commission voirie – circulation**

M. Le Maire : « Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie et de la circulation , afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 09 mai 2014 ».

M. Le Saint : « Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés, que je vais exposer ».

### **📁 Programme de voirie 2013**

M. Le Saint : « Le programme voirie 2013 est quasiment terminé à une exception, la voie communale 149 (derrière la station Total et l'hôtel de Bellevue), sur laquelle circulent de nombreux camions. Il était initialement prévu un enrobé (6cm/150Kg/m<sup>3</sup>). L'entreprise Colas, titulaire du marché, est très réservée quant à la tenue dans le temps de cet enrobé. Le Conseil Général et le chef d'antenne de l'Agence Technique Départementale sont du même avis.

*Compte tenu de la déformation, nous proposons de réaliser, dans un premier temps, un reprofilage au grave bitume et de prévoir une couche de roulement dans le programme 2014. La réception des travaux sera fixée quand les travaux seront terminés, la commission sera alors convoquée (date non fixée) ».*

Mme Corbic : *« Je suis passée voir l'état de la route, c'est vrai qu'elle n'est pas très bonne, mais il n'y a pas de gros trous. Si on prend la solution proposée, cela veut dire deux chantiers et une route fermée à deux reprises : une fois pour la pose du grave-bitume et une autre fois pour la réalisation de l'enrobé. Je ne comprends pas, nous sommes mi-2014 pourquoi ne pas tout faire en même temps ? Ce serait plus simple et plus efficace, je pense qu'il faut y réfléchir ».*

M. le Maire : *« Ces travaux sont prévus dans le programme de voirie 2013 ».*

M. Le Saint : *« Si on fait tout d'un coup, on ne rentrera pas dans le budget ».*

M. Robert : *« Ce que nous proposons est logique et simple, il y a le reliquat du budget 2013 affecté à ces travaux et il nous suffit aujourd'hui de prendre un engagement sur la réalisation d'un enrobé sur cette voie sur le budget 2014. Cela permettrait de faire les travaux en un seul chantier ».*

M. Le Saint : *« Il s'agit de refaire un support avec des cailloux de diamètre plus important de manière à ce que ce soit plus costaud. La structure de la route n'est pas de bonne qualité. Le programme voirie ne suffira pas à refaire la structure de la route ».*

M. Le Guenic (responsable technique) : *« L'entreprise Colas ne veut pas faire le bitume sur une structure comme elle est là ».*

M. Le Maire : *« Je pense que l'on va suivre les conseils et réaliser ces travaux en deux temps ».*

M. Le Saint : *« Le grave bitume est sur le budget 2013 et le bitume sur le budget 2014, mais il n'y aura pas un an d'écart entre les deux phases de travaux ».*

M. Le Maire : *« Sur le solde du programme 2013, on fait le grave bitume et la bande de roulement fera partie du programme de voirie de 2014 ».*

M. Le Saint : *« Aujourd'hui, le programme de voirie 2014 n'a pas été arrêté ».*

Mme Corbic : *« On nous dit qu'on va faire pour 20 000 € sur le programme de voirie 2013 et que cette route, pour le bitume, fera partie du programme de voirie 2014. On nous dit aussi qu'il est impossible de tout faire en même temps. Nous sommes en 2014 ».*

M. Le Saint : *« Parce que le programme de voirie 2014 n'est pas arrêté, ni voté ».*

M. Robert : *« Peut-on se mettre d'accord pour dire que cette route sera prioritaire dans le programme de voirie de cette année ».*

M. Le Maire : *« On peut partir sur ce principe ».*

#### **Route de Kergré – protection de la liaison douce**

M. Le Saint : *« Il a été constaté que les personnes qui viennent au champ de tir garent leurs voitures en empiétant sur la liaison douce. Nous proposons de mettre des protections et de réaliser un marquage ».*

Mme Guillaumin : *« Ils peuvent se garer en face ».*

M. Le Maire : « Non, mais on ne peut pas accepter que le dimanche des véhicules soient stationnés sur la liaison douce. Ce n'est pas sa vocation. Quel type de protection est envisagé ? ».

M. Le Saint : « Il n'y a pas de décision de prise pour l'instant, je pencherai pour des plots en bois ».

M. Le Maire : « Je pense que tout le monde est d'accord sur le principe ».

M. Robert : « Où en est-on par rapport au projet de relocalisation du champ de tir ? Sera-t-il relocalisé ? Ce serait important pour des problèmes de sécurité et les propriétaires semblent intéressés. Nous en avons parlé à plusieurs reprises dans cette salle ».

M. Le Maire : « C'est un terrain privé. Si quelqu'un a une proposition de nouvel emplacement à leur faire, je suis preneur ».

📁 **Programme de voirie 2013 et aménagement route de Kergré – avenant n° 2 au marché de travaux**

M. Le Saint : « Il y a un petit supplément de travaux, route de Kergré, au niveau des lampadaires, pour un montant de 660 € TTC (prolongement près du foyer Roger Le Grand). La commission a donné un avis favorable et il faut maintenant passer un avenant au marché de l'entreprise Colas. Je vous propose d'accepter cet avenant ».

**Délibération numéro 2014-052 | Programme voirie 2013 et aménagement route de Kergré**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant numéro 2 (positif), relatif au marché de travaux de l'entreprise COLAS Centre Ouest, d'un montant de 660,00 €uros TTC, concernant le programme de voirie 2013 et l'aménagement de la route de Kergré.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cet avenant numéro 2, de décider sa passation et de l'autoriser à le signer, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **ACCEPTTE** l'avenant numéro 2 (positif), relatif au marché de travaux de l'entreprise COLAS Centre Ouest, concernant le programme de voirie 2013 et l'aménagement de la route de Kergré ;

⊗ **DÉCIDE** de passer cet avenant numéro 2, à savoir :

Montant HT : 550,00 €uros

TVA (20 %) : 110,00 €uros

Montant TTC : 660,00 €uros

⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

M. Robert : « Au niveau de Kergré et notamment des aménagements routiers de la zone d'activités, il y avait une discussion entre la Commune et Guingamp Communauté par rapport au remboursement, par Ploumagoar, d'une partie des travaux qui avait été réalisés. Où en est-on dans la discussion ? ».

M. Le Maire : « La Commune de Ploumagoar participera au financement des travaux. Après négociation, on doit être à environ 62 000 € ».

M. Robert : « *Nous étions opposés à l'éclairage public route de Kergré. Cependant, il s'arrête dans la vallée, à l'entrée du bois. Pourquoi ne pas l'avoir réalisé sur la partie allant de l'entrée du bois au rond-point de la zone d'activités aménagée par Guingamp Communauté ?* ».

M. Le Maire : « *Le reste est communautaire* ».

Mme Guillaumin : « *La circulation des piétons est plus importante à cet endroit qu'après* ».

M. Prigent : « *Vous vous êtes opposés à la réalisation de cet éclairage public et maintenant vous demandez qu'il soit continué jusqu'au rond-point. Ne pensez pas que c'est de la malveillance de ma part, mais je ne sais pas où est votre logique* ».

M. Robert : « *La cohérence aurait voulu que soient traités en priorité les deux secteurs qui présentent des problèmes de sécurité : Locmaria/Le Bourg et le rond-point de Roudédou. Et en ce qui concerne la route de Kergré, si nous n'avons pas adhéré à la décision de l'éclairage, nous pouvons cependant exprimer notre opinion et regretter qu'un tronçon ne dispose pas de l'éclairage. Il s'agit d'argent public. Il n'est pas utile de pratiquer le sophisme, Jean-Yvon, même s'il s'agit pour toi d'un réflexe fréquent* ».

M. Prigent : « *J'ai du mal à comprendre votre position* ».

M. Robert : « *On avait également parler de "faire quelque chose", en terme de sécurité, au niveau de l'échangeur de Bellevue sur lequel débouche la route de Kergré, au niveau du stop, près de l'entreprise Trégo-bio. Là je m'adresse plutôt au Président de Guingamp Communauté, que comptez-vous faire ?* ».

M. Le Maire : « *L'ancien Président avait été avisé et n'a rien fait. J'ose espérer que le nouveau Président va bouger* ».

Mme Corbic : « *Je n'ai pas bien compris le fonctionnement des voies douces sur cette route, pourquoi n'a-t-on pas fait une continuité avec les premiers aménagements ? Il y a un trottoir qui coupe la voie douce, comment font les cyclistes ? Doivent-ils venir sur la chaussée dans le virage pour reprendre la deuxième portion ?* ».

M. Prigent : « *Oui. Je pense aussi qu'il faudrait freiner l'expansion du champ de tir et empêcher le stationnement sur les trottoirs* ».

Mme Corbic : « *On a fait un joli trottoir, en pleine campagne, pour l'entrée du bois, au point où on en était, on aurait dû continuer l'éclairage dans le bois !* ».

#### **Programme de voirie 2014**

M. Le Saint : « *La commission va travailler, d'ici à la fin du mois, sur le programme de voirie de cette année, pour une validation en juin. Ensuite, la consultation sera lancée avec une ouverture des plis en juillet. La commission a souhaité que le marché soit validé en Conseil Municipal (en septembre), avant sa passation* ».

M. Le Maire : « *On ne me fait pas confiance ?* ».

M. Le Saint : « *La majorité souhaitait une validation par le Conseil Municipal* ».

**Lotissement de Poul Ranet (2ème et 3ème tranches)**

M. Le Saint : « *Nous allons rencontrer le cabinet A & T Ouest, en charge de la maîtrise d'œuvre, pour fixer un calendrier prévisionnel d'exécution des travaux, sachant que la priorité sera donnée à la réalisation de la voirie définitive de Poul Ranet 2. Les deux consultations vont être lancées avec une remise des offres pour le 15 juillet. Les travaux pourraient débuter en octobre* ».

**Lotissement de Poul Ranet (3ème tranche) – devis Orange**

M. Le Saint : « *Nous avons reçu le devis d'Orange pour la réalisation de l'étude, le suivi des travaux et recette de conformité des réseaux de communications du lotissement. La commission propose d'accepter ce devis d'un montant de 1 707,46 € TTC* ».

**Délibération numéro 2014-053| Lotissement Poul Ranet (3ème tranche) – devis Orange**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le devis présenté par Orange pour réaliser l'étude, le suivi des travaux et recette de conformité des réseaux de communications dans le lotissement communal de Poul Ranet III.

Le devis présenté s'élève à 1 422,88 €uros HT, soit 1 707,46 €uros TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **ACCEPTE** le devis proposé par Orange, à savoir :

Montant HT	:	1 422,88 €uros
TVA (20 %)	:	284,58 €uros

---

Montant TTC	:	<b><u>1 707,46 €uros</u></b>
-------------	---	------------------------------

⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le devis relatif à ce dossier.

**Lotissement de Poul Ranet (3ème tranche) – Raccordement réseau électricité (ERDF)**

M. Le Saint : « *La demande de raccordement au réseau public de distribution géré par E.R.D.F. est arrivée pour signature. La commission propose de l'accepter et d'autoriser le Maire à la signer* ».

**Délibération numéro 2014-054| Lotissement Poul Ranet (3ème tranche) – raccordement ERDF**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande de raccordement au réseau public de distribution géré par E.R.D.F. , concernant le lotissement de Poul Ranet III. Cette demande porte sur la création de dix-neuf raccordements conformément au plan d'aménagement du lotissement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer la demande de raccordement au réseau public de distribution géré par E.R.D.F. , concernant le lotissement communal de Poul Ranet III.

**Lotissement de Poul Ranet (3ème tranche) – convention pour desserte en gaz (GRDF)**

M. Le Saint : « *Nous avons reçu la proposition de convention transmise par G.R.D.F. pour la desserte en gaz naturel du lotissement communal de Poul Ranet III. La commission propose de l'accepter et d'autoriser le Maire à la signer* ».

### Délibération numéro 2014-055| Lotissement Poul Ranet (3ème tranche) – convention GRDF

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la proposition de convention avec Gaz Réseau Distribution de France (G.R.D.F.) pour la desserte en gaz naturel du lotissement communal de Poul Ranet III et ainsi offrir aux futurs propriétaires la possibilité d'utiliser le gaz comme source d'énergie.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation d'une convention avec Gaz Réseau Distribution de France (G.R.D.F.) pour la desserte en gaz naturel du lotissement communal de Poul Ranet III ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### 📁 Rénovation de l'éclairage public

M. Le Saint : « *Jean-Jacques Richard avait commencé à bien travailler sur ce dossier. Il sera le référent communal auprès du S.D.E. 22. Je lui laisse la parole* ».

M. Richard : « *Sur plusieurs secteurs de la Commune, il devient nécessaire de rénover l'éclairage public, à savoir : Le Petit-Paris, rue Gambetta, Kerprat (avec Saint-Agathon), Cadolan. Nous avons une estimation sommaire qui est de 13 725 €. Je rencontre la semaine prochaine une personne du SDE 22 afin de poursuivre ce travail d'étude sur les différents secteurs. J'ajoute que programme va être établi jusqu'en 2018, à cette date toutes les commandes et lampes devraient être changées* ».

Mme Le Martelot (Directrice des services) : « *L'enveloppe financière prévue au budget de cette année n'est pas de 15 000 €, mais de 10 000 €* ».

M. Le Maire : « *Nous avons donc un dépassement de 3 725 €* ».

#### 📁 Route de Kergillouard – effacement de réseaux

M. Le Saint : « *Il reste un peu de réseau à effacer suite à l'aménagement de la route de Kergré. La commission propose de demander au S.D.E. 22 d'établir une étude chiffrée des travaux à engager* ».

#### 📁 Rue de la Poste

M. Le Saint : « *Cette rue sera classée prioritaire dans le programme de renouvellement de l'éclairage public. Il y a une demande de Guingamp Communauté pour le parking de la maison de l'enfance et il n'y a pas d'éclairage devant l'école maternelle* ».

#### 📁 Gestion des haies bocagères – convention entre la Commune et M. Simon

M. Le Saint : « *Monsieur Simon propose de céder à la Commune une dizaine de peupliers qui entrent dans le plan de gestion des haies bocagères. En contrepartie, il récupérerait du bois en stock dont la Commune dispose (non transformable en plaquettes). La commission a émis un avis favorable pour la passation d'une convention* ».

### Délibération numéro 2014-056| Gestion haies bocagères – convention avec M. Simon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune dispose de bois en stock qui ne peut pas être intégré au plan de gestion du bocage pour l'alimentation de la chaudière bois (non transformable en plaquettes).



Monsieur Pascal SIMON, propriétaire d'une parcelle de bois au bord de laquelle se trouve une dizaine de peupliers, propose de céder ces arbres, qui eux, peuvent entrer facilement dans le plan de gestion. La Commune prendrait à sa charge l'abattage et le broyage des arbres et Monsieur SIMON récupérerait le bois stocké au niveau de la Commune.

Monsieur le Maire précise que pour réaliser cette opération, une convention serait passée entre la Commune et Monsieur SIMON. Il ajoute que la commission voirie – circulation, lors de sa dernière réunion, a émis un avis favorable quant à la passation de cette convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation d'une convention entre la Commune et Monsieur Pascal SIMON, aux conditions exposées ci-avant ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Travaux rue Yves Mazé**

M. Le Saint : « *Une parcelle est frappée d'alignement, rue Yves Mazé, pour une question de visibilité. Les propriétaires souhaitent que les travaux soient réalisés assez rapidement, afin qu'ils puissent faire ensuite leur clôture. Les travaux seront réalisés en régie* ».

M. Robert : « *Par qui a été prise la décision de frapper d'alignement ?* ».

M. Le Guenic (responsable technique) : « *Les terrains ont été frappés d'alignement au moment de la vente* ».

M. Robert : « *Les acheteurs ont-ils eu connaissance de cette obligation ?* ».

M. Le Saint : « *Oui, ils sont même demandeurs d'aménagement. A signaler, un poteau électrique qui pose problème car il se trouve décalé par ce nouvel alignement* ».

#### **Riverains de Kerlosquer**

M. Le Saint : « *Les riverains de ce quartier ont écrit pour signaler l'état de dégradation de la route en direction de Kerlidiguès. Ils demandent une remise en état de la voirie. La commission propose d'étudier ce secteur dans le programme de voirie de cette année. Elle rappelle aussi que l'entretien des parcelles, bordant cette voie communale, est à réaliser régulièrement pour éviter les tunnels de végétation* ».

#### **Le dépôt de Croix-Prigent**

M. Le Saint : « *Il est utilisé par le personnel de la Commune et par n'importe qui aussi. On y trouve autre chose que des déchets verts. Il était prévu de fermer ce dépôt, il faudrait le faire de manière définitive pour éviter les dépôts sauvages. On pourra ainsi déplacer le merlon de terre et agrandir le parking* ».

#### **Travaux rue de Parc Rouzès**

M. Le Saint : « *Une réunion sur place, en présence du cabinet A & T Ouest (maître d'oeuvre), du Conseil Général, du Maire et de la commission, a eu lieu avec l'entreprise Colas Centre Ouest.*

*Elle reconnaît des malfaçons à certains endroits de la route, mais elle n'envisage pas de la refaire entièrement. Une analyse des profils en long va être réalisée par le centre technique du Conseil Général des Côtes d'Armor (car il s'agit d'une départementale). Quand nous aurons les résultats, nous pourrons en reparler en conseil ».*

M. Le Maire : « *Il s'agit d'une mauvaise réalisation* ».

## **3 – INFORMATIONS DIVERSES**

### **3.1 – Permanences des élus durant la période estivale**

M. Le Maire : « *Les permanences des élus durant la période estivale sont les suivantes :*

- › *Semaine 27 (du 30/06 au 06/07) : Mme Guilda GUILLAUMIN*
- › *Semaine 28 (du 07/07 au 13/07) : M. Emmanuel LE SAINT*
- › *Semaine 29 (du 14/07 au 20/07) : M. Damien L'HOSTIS-LE POTIER*
- › *Semaine 30 (du 21/07 au 27/07) : M. Jean-Yvon PRIGENT*
- › *Semaine 31 (du 28/07 au 03/08) : M. Yannick ECHEVEST*
- › *Semaine 32 (du 04/08 au 10/08) : Mme Françoise ANDRÉ*
- › *Semaine 33 (du 11/08 au 17/08) : Mme Anne LE COTTON*
- › *Semaine 34 (du 18/08 au 24/08) : Mme Nathalie LE MAIRE* ».

M. Robert : « *Vous nous donnez un tableau de permanences d'été des élus, mais comment fait-on quand la Mairie est fermée, qui appelle-t-on le week-end ou les jours fériés ?* ».

M. Le Maire : « *L'astreinte technique n'existe pas. On appelle le Maire en premier, puis Françoise André en deuxième et Yannick Echevest en troisième* ».

Mme Corbic : « *Il faudrait un système de téléphone, avec un numéro qui serait affiché et joignable en permanence en cas d'urgence. Cela se fait dans beaucoup de communes, l'adjoint de service a le téléphone jour et nuit et assure la permanence* ».

Mme N. Le Maire : « *Ce serait plus équitable* ».

### **3.2 – Calendrier prévisionnel**

- Le 25 mai 2014 : Élections européennes
- Le 13 juin : Conseil Municipal
- Le 15 juin : Fête des Mères & réception des bébés de l'année 2013
- Le 18 juin : cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle
- Le 10 juillet : cérémonie du souvenir à Malaunay
- Le 14 juillet : fête nationale.

---

***L'ordre du jour étant épuisé,  
le séance est levée à 21 h 20.***